



« Un grutier conduit et opère des grues de tous genres tels que des grues de type hydrauliques automotrices ou mobiles sur camion permettant le levage et le transfert de charges lourdes »

## GRUES MOBILES

**AU QUÉBEC, LES EMPLOYEURS ONT L'OBLIGATION DE GARANTIR UNE FORMATION ADÉQUATE À TOUS LES TRAVAILLEURS EN VERTU DE LA LOI\* ET LE RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

*Pour toutes personnes âgées de 18 ans et plus*

Les grues mobiles sont des appareils de manutention permettant le levage et le transfert de charges lourdes. La grue est parfois une entité distincte et dans d'autres cas elle peut faire partie intégrante d'un véhicule de transport. Les grues mobiles sont des engins très pratiques au travail, mais peuvent être dangereux si utilisés sans les connaissances appropriées.

*\* Voir article 51 paragraphe 9 de la LSST et section XXIII de la RSST, appareil de levage.*

**CETTE FORMATION\* EST ADAPTÉE SELON :**

- Les différents types de grues mobiles utilisées en entreprises.
- Les spécifications de la grue utilisée en lien avec le manuel du fabricant et les diverses instructions techniques inscrites sur l'appareil (autocollants).
- Les obligations réglementaires et normes applicables.
- La mise à jour des connaissances acquises conformément aux exigences des autorités compétentes (au minimum tous les 3 ans).

*\* La formation répond aux normes de sécurité exigées par les autorités compétentes (la série CSA Z150). Ces normes visent à définir les critères de conception, la construction, la capacité nominale, l'installation, le montage, l'inspection, la mise à l'essai d'entretien et l'utilisation des grues mobiles.*





## AVANTAGES

- Les opérateurs seront en mesure de connaître leurs droits et obligations.
- Les participants amélioreront leurs connaissances sur les principes de stabilité sur les chantiers surtout en ce qui concernent les dangers et conditions rencontrés sur différents types de sols.
- Suivant les directives du centre accrédité, la direction pourra évaluer son personnel et émettre les certifications selon les modèles de grues mobiles en fonction.



## OBJECTIFS

- Informer les participants sur les règles de conduite, incluant les spécifications du fabricant.
- Comprendre les responsabilités spécifiques aux manœuvres pour la sauvegarde des personnes, des équipements et des biens à manipuler.
- Améliorer les connaissances des divers principes sur l'utilisation des grues. (Introduction des principes d'élingages, calcul de capacité de charge selon la charte, etc.).
- Aider l'opérateur à mieux comprendre la stabilité et les capacités de levages de leur engin. En incorporant des notions de physique lui permettant de manœuvrer des charges avec sécurité lors des déplacements avec la grue.





# PLAN DE COURS

L'organisme formateur définit diverses classes afin de mieux identifier les grues mobiles lors d'une demande de formation.

Le contenu du cours peut varier d'une entreprise à l'autre. Le formateur adapte son contenu en tenant compte des exigences spécifiques et des équipements dont elle dispose. Voici quelques points communs abordés lors d'une formation.

## NOTIONS DE BASE

- Identifier les principales caractéristiques des différents types de grues mobiles et accessoires de levage.
- Apprendre à tenir le « carnet de bord de suivi » obligatoire.
- Opérer les manœuvres d'inspection d'une grue mobile et des accessoires de levage avant leur utilisation.
- Lors du levage de charge, comprendre les principes de stabilité par des notions de physique simple.

## CONDUITE D'UNE GRUE MOBILE

- Bien intégrer les conditions liées à l'opération d'une grue mobile, les accessoires de levage, et l'utilisation des dispositifs de commande.
- Respecter la capacité nominale lors de l'élingage des charges.
- Apprendre à manipuler et à déplacer des charges ainsi que toutes autres manœuvres reliées à l'opération d'une grue mobile.
- Suivre les procédures avant départ lors du déplacement des charges.
- Comprendre les moyens de communication liés à l'opération de grues mobiles avec le signaleur.

## RÈGLES ET MESURE DE SÉCURITÉ

- Lois et règlements applicables lors de l'utilisation d'une grue mobile.
- Consignes sur les règles et mesures de sécurité dans les aires de travail.

# CLASSE 1.1

## GRUES AUTOMOTRICES SUR ROUES

LES CATÉGORIES DE GRUES AUTOMOTRICES SONT :

- Avec postes de conduite distincts.  
Le premier pour le déplacement du véhicule, le second pour manœuvrer les organes de service la grue.
- Avec poste de conduite unique permettant les déplacements sur route incluant les organes de service de l'appareil.



# CLASSE 1.2

## GRUES AUTOMOTRICES SUR CHENILLES

Toutes les catégories de grues automotrices sur chenilles possèdent un poste de conduite unique. Il permet les déplacements sur un chantier incluant les organes de services de la grue.



# CLASSE 2

## GRUES MOBILES SUR CAMION

Toutes les catégories de grues installées sur un camion possèdent deux postes de commande distincts. Le camion sert uniquement au déplacement de la grue.



# CLASSE 3

## GRUES AUXILIAIRES SUR CAMION

Toutes les catégories de grues installées sur un camion. La grue auxiliaire, normalement à bras articulé, sert à la manutention des charges à même le camion lors du transport.

